

**RISQUES TECHNOLOGIQUES**

**Etat des risques naturels et technologiques**  
en application des articles L.125-5 et R.125-26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° VAL 1305501 du 05/06/2007 mis à jour le

**Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)**

2. Adresse commune code postal  
69 avenue Charles de Gaulle 13 000 MARSEILLE

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRN)  
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit  ou  non  
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation  ou  non  
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé  ou  non  
Les risques naturels pris en compte sont :  
Inondation  Cue torrentielle  Remontée de nappe   
Avalanche  Mouvement de terrain  Sécheresse   
Séisme  Cyclone  Volcan   
Feux de forêt  autre Retrait-gonflement d'argile

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)  
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT approuvé  ou  non  
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit\*  ou  non  
\* Les risques technologiques pris en compte sont :  
Effet hémorragique  Effet de surpression  Effet toxique

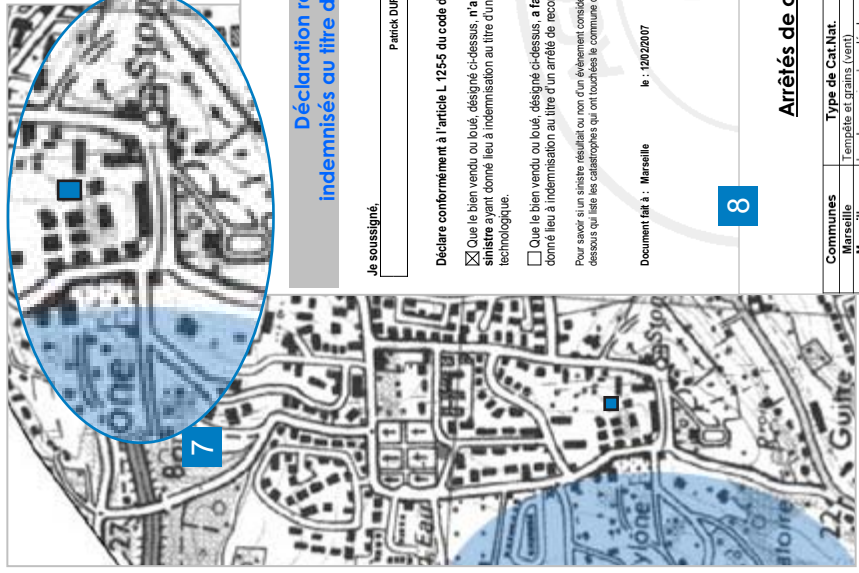
5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret n° 1461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n°2004-892 du 13 septembre 2000  
L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone Ia  zone Ib  zone II  zone III  zone 0

**bases données**

6. Localisation  
extraits de documents ou de dossiers de références permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  
Arrêté préfectoral  
Fiche de synthèse communale  
Cartographie  
Arrêté de catastrophe naturelle  
vendeur/bailleur - Locataire - Acquéreur/locataire

7. Vendeur Bailleur Nom prénom Patrick DURANT  
8. Acquéreur - Locataire - Acquéreur/locataire Pellissannes  
9. Date à le 12/02/2007

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département. En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut demander au juge une annulation du prix. (V. de l'article 125-5 du code de l'environnement)



**RISQUES TECHNOLOGIQUES**

**Déclaration relative aux sinistres indemnisés au titre des catastrophes naturelles**

Je soussigné, Patrick DURANT  Vendeur  Bailleur

Declare conformément à l'article L. 125-5 du code de l'environnement :  
 Que le bien vendu ou loué, désigné ci-dessus, n'a pas fait l'objet à sa connaissance d'une déclaration de sinistre ayant donné lieu à indemnisation au titre d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique.  
 Que le bien vendu ou loué, désigné ci-dessus, a fait l'objet d'une (ou plusieurs) déclaration de sinistre ayant donné lieu à indemnisation au titre d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique.  
 Pour savoir si un sinistre résulte ou non d'un événement considéré comme catastrophe naturelle ou technologique, se référer au tableau ci-dessous qui liste les catastrophes qui ont touchées la commune de MARSEILLE depuis 1982.

Document fait à : Marseille le : 12/02/2007  
Signature du Vendeur ou du Bailleur :

**8**

**Arrêtés de catastrophe Naturelle**

Communes	Type de Cat.Nat.	début	fin	Arrêté du:	JO du:
Marseille	Tempête et grains (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Marseille	Inond crue nussel, coulée boue	26/08/1986	27/08/1986	11/12/1986	09/01/1987
Marseille	Inond crue nussel, coulée boue	11/01/1987	11/01/1987	02/12/1987	16/01/1988
Marseille	Inond crue nussel, coulée boue	14/01/1987	14/01/1987	02/12/1987	16/01/1988
Marseille	Inond crue nussel, coulée boue	05/10/1988	05/10/1988	20/04/1989	13/05/1989
Marseille	Inondation - Par une crue	23/02/1989	23/02/1989	11/01/1989	12/01/1989
Marseille	Mvt de terrain - Tassements	01/05/1989	31/12/1991	25/01/1993	11/02/1993

- 5 Arrêté préfectoral à titre informatif.
- 6 Fiche synthétique communale extraite du Document Communal d'Information renseignant sur l'existence d'un Plan de Prévention des Risques sur la commune, ainsi que sur le zonage sismique de la commune.
- 7 Zonages des Plans de Prévention des Risques avec localisation du bien.
- 8 Déclaration relative aux sinistres indemnisés au titre des catastrophes naturelles faite par le vendeur/bailleur et liste des arrêtés de catastrophes naturelles sur la commune concernée depuis 1982.